



SOMMAIRE:

1 Dossier du mois :

Calendrier social et expertises CSE : comment reprendre la main sur le dialogue social ?

2 Nos nouvelles formations :

Partager les enjeux de l'Intelligence Artificielle

3 Nos prochains événements

Dossier du mois:

Calendrier social et expertises CSE : comment reprendre la main sur le dialogue social ?

Cher·e élu·e du CSE,

Les prochaines consultations récurrentes approchent, tout comme vos négociations obligatoires.

Sans **calendrier social négocié** ni **recours structuré aux expertises**, vous risquez de subir l'agenda de la direction, de manquer de temps pour analyser les dossiers et de rendre des avis peu exploités.

En négociant un **calendrier social clair**, vous pouvez :

- programmer à l'avance consultations, négociations et expertises ;
- anticiper les sujets stratégiques (orientations, comptes, politique sociale / QVCT, emploi) ;
- mieux articuler BDESE, réunions CSE et recours à l'expert-comptable ...

En mobilisant vos **droits à expertise**, vous transformez des dossiers techniques en **arguments concrets** : analyse indépendante des comptes, impact social des orientations, diagnostic égalité professionnelle, organisation du travail, risques professionnels, etc



Sans calendrier social, vous subissez l'agenda de la direction !

Avec un calendrier social négocié, vous reprenez la main.

Les consultations récurrentes et les négociations obligatoires sont encadrées par la loi :

- orientations stratégiques,
- situation économique et financière,
- politique sociale, conditions de travail et emploi.

des **négociations obligatoires** sur :

- rémunération, temps de travail, partage de la valeur ajoutée,
- égalité professionnelle femmes-hommes et QVCT,
- gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP) dans certaines entreprises.

"Plus le calendrier est anticipé, plus vos avis sont argumentés, et plus la direction doit les prendre en compte. "

Que mettre dans un calendrier social "idéal" ?

Un bon calendrier social n'est pas un simple planning de réunions : c'est un **outil de stratégie collective**.

Il peut intégrer notamment :

- **Les réunions plénières du CSE**
 - fréquence minimale légale (tous les 2 mois ou tous les mois selon l'effectif),
 - au moins 4 réunions par an consacrées en partie à la santé, sécurité, conditions de travail.

- **Les 3 consultations récurrentes**, avec des périodes clairement identifiées :
 - présentation des orientations stratégiques,
 - présentation des comptes et de la situation économique et financière,
 - consultation sur la politique sociale, la formation, les conditions de travail, l'emploi.
- **Les fenêtres de négociation** :
 - créneaux dédiés aux NAO rémunération / temps de travail / partage de la valeur ajoutée,
 - temps réservé à l'égalité professionnelle & QVCT,
 - GEPP (lorsque l'entreprise y est soumise).
- **Les jalons BDESE** :
 - dates de mise à jour et de mise à disposition des données indispensables pour se préparer,
 - vérification de la complétude des informations.
- **Les temps d'expertise** :
 - dates cibles de désignation des experts,
 - marges nécessaires pour réaliser la mission et obtenir le rapport avant votre avis.

L'Expertise :

Avis motivé, décision éclairée !

Un avis sans analyse approfondie des chiffres et des impacts sociaux reste fragile.

L'expertise permet de transformer une simple réaction en **position argumentée**.

Dans quelles consultations recourir à un expert ?

Vous pouvez notamment désigner un **expert-comptable du CSE** dans le cadre :

- de la consultation sur la **situation économique et financière** ; 8
- de la consultation sur la **politique sociale, les conditions de travail et l'emploi**.

Sa mission :

- analyser les comptes et la situation économique réelle de l'entreprise, y compris dans son groupe ;
- objectiver les écarts de rémunération, l'égalité professionnelle, l'emploi, la formation, l'organisation du travail ;
- vous fournir des éléments concrets pour rédiger un **avis motivé** et des **propositions alternatives**.

Vos décisions d'élus ont un impact direct pour les salariés.

Un calendrier social clair et des expertises bien utilisées, c'est plus de transparence, plus de protection et plus de marges de négociation pour les conditions de travail, l'emploi, les salaires, l'égalité pro,

Ils en parlent mieux : témoignages de terrain

🗣️ « Avec le calendrier social , on ne subit plus l'agenda de la direction, on le maîtrise. »

— Claire, élue CSE depuis 12 ans - secteur santé

🗣️ "Votre accompagnement nous a permis de transformer nos consultations récurrentes en vrais temps forts du dialogue social, et plus en simples formalités."

— Frederic, secrétaire CSE dans le transport

🗣️ « L'expertise réalisée avec votre équipe sur la situation économique nous a permis, pour la première fois, de comprendre vraiment les comptes et la place de notre site dans le groupe. On a pu démontrer qu'il existait des marges de manœuvre pour l'emploi et les salaires. Sans vous, on serait restés au niveau des PowerPoint de la direction. »

— **Sophie**, secrétaire du CSE C secteur agroalimentaire

Pourquoi nous faire confiance !

Depuis 2007, nous accompagnons les élus CSE et les organisations syndicales sur l'ensemble du territoire :

- Une expertise reconnue auprès des CSE
- Des références solides
- Un accompagnement sur mesure :
- Une connaissance fine du marché et des pratiques :
- Des consultants expérimentés et engagés

L'année commence : Formez- vous ! : Nos prochaines sessions

Formation sur mesure:

PARTAGER LES ENJEUX DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE >> voir le programme



S'informer facilement grâce à Physiofirm-APCSE

Les Questions-Réponses CSE

Thème: Social

Qu'est-ce que le CSE peut proposer comme activités ?

- Billetterie
- Remboursement d'activités sportives ou culturelles
- Tickets Resto :
- CESU
- Vacances
- Bons d'achats
- Organiser des activités d'entreprise
- Mécénat et financer abonnement sport

Voir en légende pour plus d'information

Réponse effectuée par: Rachid Bannour

Nos experts **répondent** à vos **questions** afin de vous informer au mieux sur les diverses missions et prérogatives des élus au CSE.

Accéder au post LinkedIn

FORMATION

(Formulaire d'inscription à la formation en légende)

Devenez référent harcèlement sexuel et agissement sexiste

- 1 Comprendre la législation sociale en matière d'harcèlement sexuel et agissements sexistes.
- 2 Assurer son rôle de référent vis-à-vis des salariés et assurer l'interface avec les autres élus et la direction de l'entreprise;
- 3 Alerter, conseiller et orienter les parties prenantes.

23 février - Marseille la Joliette
9h00 - 16h30
Avec Maud Agostini en formatrice

Des experts engagés auprès des élus au CSE

Le cabinet vous présente ses **diverses formations et événements** afin de vous tenir au courant de l'activité du cabinet.

Accéder au post Facebook

EXPERTISE PROJET IMPORTANT

Vidéo par le SEHA

Nous gardons notre **site internet actif** en publiant des articles qui vous tiendront informés sur l'**actualité de notre cabinet** ainsi que sur les diverses **missions du CSE**.

Accéder à l'article du site

N'hésitez pas à échanger et à interagir avec vous sur nos différents médias afin de renforcer notre lien !

Rejoignez nous !



Physiofirm-APCSE
3 rue de l'ancienne mairie,
84130 LE PONTET
contact@physiofirm.com

[Confidentialité](#)
[Imprint](#)
[Se désinscrire](#)